

Communiqué de presse
Pour diffusion immédiate

Énoncé économique du 25 novembre 2021
Les finances publiques du Québec bénéficient de la forte reprise économique

Montréal, 25 novembre 2021 – Le Comité des politiques publiques (CPP) de l'Association des économistes québécois se réjouit de l'amélioration des finances publiques du Québec confirmée par le ministre des Finances aujourd'hui.

Cette amélioration résulte en bonne partie de la reprise économique plus forte qu'anticipée au printemps. La croissance du PIB réel au Québec devrait atteindre 6,5% en 2021 alors que le Budget de mars 2021 prévoyait une croissance de 4,2 % pour l'année. Le PIB réel du Québec a ainsi retrouvé son niveau de la fin 2019 au premier trimestre de 2021. Une croissance de 3,3 % du PIB réel est maintenant prévue pour 2022.

L'amélioration de la situation économique reflète les progrès accomplis par le Québec dans la lutte contre la pandémie de la COVID-19. Le succès de la campagne de vaccination de masse entreprise avec l'arrivée de quantités suffisantes de vaccins a facilité la levée des mesures de confinement et la réouverture quasi complète de l'économie. Le Québec et le Canada ont maintenant des taux de vaccination parmi les plus élevés du monde industrialisé. La vaccination des 5 à 11 ans s'amorce et on prévoit l'arrivée de médicaments antiviraux réduisant de beaucoup la gravité des infections, mais la hausse des infections observée dans les dernières semaines montre que la vigilance est toujours requise.

Le PIB nominal dont l'évolution détermine celle de l'assiette fiscale a profité à la fois de la bonne tenue de l'économie et de l'inflation plus élevée observée depuis le printemps. Sa croissance devrait atteindre un niveau record de 10,8% en 2021. Les revenus fiscaux du gouvernement – principalement les impôts sur les revenus et taxes à la consommation - ont donc été révisés à la hausse de 5,1 milliards de dollars en 2021-2022. Les transferts fédéraux ont aussi été plus élevés que prévus, et les dépenses un peu moins élevées pour une révision positive totale avant mesures, de 9,2 milliards de dollars en 2021-2022.

L'énoncé comptabilise 3,6 milliards de dollars en 2021-22 pour les mesures annoncées depuis le Budget de mars 2021, notamment les primes aux infirmières annoncées par le ministre Dubé plus tôt cet automne. L'énoncé contient aussi plusieurs nouvelles initiatives. Celles-ci incluent des mesures pour aider les ménages à faire face à la hausse du coût de la vie, incluant une bonification au crédit pour solidarité qui sera versée en janvier en 2022. D'autres mesures ont été annoncées pour enrichir l'aide fiscale aux parents dont les enfants n'ont pas accès à un CPE et pour atténuer les impacts des pénuries de main-d'œuvre. La croissance des dépenses de portefeuille devrait atteindre 11,8% en 2021-2022. L'énoncé indique que la croissance annuelle des revenus devrait s'établir à 3,8% entre 2020-2021 et 2025-2026 et celle des dépenses à 4,1%. Maintenir un rythme de croissance des dépenses comparable à celui de la croissance des revenus constituera un défi important, compte tenu notamment des importantes pressions sur les dépenses salariales.

En incorporant les impacts des révisions positives et des nouvelles initiatives, le déficit au sens des comptes publics prévu pour l'année 2021-22 estimé à 9,2 milliards en mars 2021 est donc révisé à la baisse à 3,6 milliards de dollars dans l'Énoncé. Le solde budgétaire après versement au Fonds des générations et utilisation de la réserve de stabilisation s'établira à -5,6 milliards de dollars en 2021-2022. Le déficit structurel à résorber à partir de 2023-2024 est aussi en baisse à 4 milliards de dollars contre 6,5 milliards

de dollars dans le Budget de mars 2021. Le ministre réitère dans ce contexte sa demande au gouvernement fédéral d'augmenter ses transferts en santé.

Le CPP se réjouit que le ministre des Finances réitère son engagement de retourner à l'équilibre budgétaire en 2027-28. Le ministre a aussi réitéré son intention de suspendre l'application de la *Loi sur l'équilibre budgétaire* en raison de l'impossibilité de résorber en 5 ans le déficit créé par la pandémie. Le ministre indique qu'il s'attend maintenant à respecter la cible de dette brute de 45% en 2026 inscrite à la *Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations*, mais pas celle à l'égard des déficits cumulés et que la loi devra donc être modifiée.

Il faut rappeler que ces deux lois constituent un cadre législatif unique dont le Québec s'est doté pour assurer une saine gestion de ses finances publiques. Le CPP croit que ces législations ont aidé le Québec à diminuer son endettement avant la pandémie, et ce contrairement aux autres provinces canadiennes où l'endettement a augmenté. Le CPP croit que ces législations doivent non seulement être maintenues, mais aussi modernisées. En réponse à l'appel du ministre à la communauté universitaire l'été dernier, le CPP a collaboré récemment avec la Chaire en fiscalité et finances publiques (CFFP) de l'Université de Sherbrooke, le CIRANO et l'Institut du Québec à la préparation de recommandations détaillées pour moderniser ces deux lois.

Le CPP note la prudence des prévisions du ministre. L'information transmise aujourd'hui établit le contexte pour les consultations et la planification menant au Budget 2022-23, le quatrième du présent gouvernement et le dernier avant les prochaines élections générales à l'automne 2022.

Le CPP voit dans l'adoption de l'objectif très ambitieux de fermer d'ici 15 ans l'écart de PIB réel par habitant avec l'Ontario un signal bienvenu d'une préoccupation sérieuse à l'égard de la performance à long terme de l'économie québécoise. Les informations présentées dans l'énoncé mettent aussi en lumière l'importance d'avoir des discussions publiques et transparentes sur les défis de plus long terme auxquels le Québec devra faire face pour assurer que notre économie poursuive sur la poussée qu'elle avait dans les années précédant la pandémie.

Ces défis incluent la modernisation de l'appareil public nécessaire à la livraison des services promis à la population, l'intensification des impacts structurels du vieillissement et des pénuries de main-d'œuvre qui existaient déjà avant la pandémie, et l'étendue des mesures requises pour s'adapter aux impacts irréversibles des changements climatiques. Le CPP est d'avis que le nouveau contexte créé par la pandémie exige que le gouvernement amorce dès maintenant un exercice structuré de réflexion stratégique sur ces priorités et défis de long terme du Québec pour éclairer la prise de décisions dans les années qui viennent.

CONTACT

Louis Lévesque, président
Comité des politiques publiques
514-835-7002

Bernard Barrucco, directeur général
Association des économistes québécois
418-663-6613